

Réunion publique d'information sur l'éolien au Dorat

Une deuxième réunion d'information sur l'éolien s'est tenue le vendredi 15 septembre au Dorat, à l'initiative de la communauté de Communes de la Basse Marche (CCBM). Elle faisait suite à celle organisée le 4 avril à Azat Le Ris. Une quarantaine d'habitants participaient à cette soirée. M. Didier Marti, sous-Préfet de Bellac, avait également répondu à l'invitation des élus.

M. Surun, Président de la CCBM, a tout d'abord rappelé que la collectivité étudie depuis plusieurs mois déjà les possibilités de développement de l'éolien sur le territoire intercommunal. Les études ont été confiées à la société Ostwind.

La communauté de communes souhaite aujourd'hui inscrire sa démarche dans le nouveau contexte réglementaire qui prévoit la création de zones de développement de l'éolien (ZDE). La collectivité doit élaborer un dossier et le soumettre au Préfet qui décide de créer, ou non, ce nouveau zonage. Seuls les projets éoliens qui s'y trouveront pourront alors bénéficier de la garantie d'achat de l'électricité produite et d'un système tarifaire économiquement adapté.

La soirée était animée par M. Quantin du cabinet Confluences. Ce consultant spécialisé est missionné par la CCBM pour organiser les échanges au cours de l'élaboration du dossier de ZDE.

Une présentation générale de l'éolien a d'abord permis aux personnes n'ayant pas participé à la précédente réunion publique de poser de nombreuses questions sur ce nouveau système de production d'électricité.

Les éoliennes font-elles du bruit ? Si les éoliennes génèrent un son principalement lié au glissement de l'air, leur installation à une distance suffisante des habitations permet d'éviter toutes nuisances à ce niveau.

L'évolution visuelle engendrée par les éoliennes a également suscité des interrogations. Tous les participants se sont accordés pour dire que ces équipements seront de toute façon visibles en raison de leur grande taille. L'important semble avant tout de préserver les sites protégés, les perspectives paysagères depuis les sites inscrits ou classés et de réaliser des études paysagères de qualité.

Plusieurs personnes dans l'assistance ont fait part de leur intérêt pour la participation des acteurs locaux au financement des projets. Mme Jardel, Conseillère Générale du Canton du Dorat, a souhaité savoir si la collectivité, en confiant les études à la société Ostwind, ne craignait pas de ne plus pouvoir répondre à cette approche. M. Guillemaille, vice-Président de la CCBM, a rappelé que la collectivité n'avait jamais rejeté l'idée de faire participer les acteurs locaux et pourquoi pas la collectivité, au financement des éoliennes. Le représentant d'Ostwind, M. Hagolle, a confirmé que son entreprise était prête à envisager avec les élus un financement mixte des parcs éoliens, par des acteurs locaux et par des investisseurs institutionnels. M. Quantin constatait que ces deux approches, locale et industrielle, n'étaient pas incompatibles et qu'il était nécessaire d'échanger pour peut-être mettre en lumière des synergies intéressantes.

M. Hagolle a présenté les différentes études entreprises et les résultats obtenus. La superposition cartographique des servitudes techniques et environnementales a permis de mettre en évidence plusieurs sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes. Il est toutefois trop tôt pour identifier les sites qui pourraient être finalement intégrés dans le périmètre d'une future ZDE. Des études paysagères doivent encore être réalisées.

La dernière partie de la soirée a été consacrée à un échange plus technique sur les modalités de création des ZDE et sur les enjeux que soulevait leur création. La question de la connexion au réseau électrique a été longuement évoquée, comme celle de la fiscalité locale. M. Le Sous-Préfet a rappelé que la ZDE était un outil nouveau et qu'il était prévu que les élus soient prochainement informés par la Préfecture.